



Protocole d'urgence - Environnement : Feu de forêt

Un feu de forêt peut causer d'importants dommages aux infrastructures et mettre des vies en péril. Lorsque les conditions sont propices, le feu peut se déplacer rapidement et affecter grandement la qualité de l'air.

Être bien préparée

1. Suivre les alertes météorologiques de feux de forêt en vigueur.
2. Appliquer les bonnes pratiques pour protéger son site des feux de forêt (voir SOPFEU, *Protéger son habitation*).
3. Identifier un refuge de secours pour y déplacer les participantes et prévoir un moyen de transport le cas échéant.
4. Communiquer avec les services d'urgence pour préparer un plan d'intervention en cas de feu de forêt. Repérer au moins deux chemins pour évacuer le site au besoin.
5. Valider les informations du *protocole de collecte et d'analyse de l'information*.

En situation d'urgence

1. Si le feu de forêt n'est pas un danger immédiat, mais affecte la qualité de l'air, mettre à exécution le *protocole sur la mauvaise qualité de l'air*.
2. Si le feu de forêt représente une menace immédiate, communiquer avec le 9-1-1 et la Sopfeu 1-800-463-FEUX (3389). Suivre leurs directives.
3. Mettre à exécution le *protocole d'évacuation de site* le cas échéant.
4. Au besoin, mettre à exécution le *protocole de gestion de crise*.

Après l'intervention

1. Attendre d'avoir obtenu l'autorisation des autorités avant de regagner le site.
2. Si le site a dû être évacué ou que la situation le commande, remplir un rapport d'incident ou d'accident.
3. Mettre à exécution le *protocole de retour sur l'évènement*.